



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 22 novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « ‘Food truck’, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :